

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 décembre 2013

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3866-2013.

Grille de pondération des critères d'évaluation pour l'appel d'offres de 450 MW d'énergie éolienne (A/O 2013-01) d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

Informations pour la rencontre préparatoire du 11 décembre 2013 - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous prions de noter que le soussigné ne pourra pas être présent cet après-midi (11 décembre 2013) lors de la rencontre préparatoire au présent dossier, en raison d'un rendez-vous médical. Nous vous serions gré, dans les circonstances, de bien vouloir remettre les informations suivantes à la formation de la Régie, de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

SÉ-AQLPA souhaitent soumettre des représentations tant sur la requête en irrecevabilité de l'AQCIE-CIFQ que, s'il est discuté de nouveau, sur le fond du dossier.

Nous soumettons respectueusement que la Régie de l'énergie est le tribunal possédant juridiction exclusive pour entendre et statuer sur cette requête en irrecevabilité, étant entendu toutefois qu'après épuisement des recours internes à la Régie, toute erreur (même une erreur raisonnable) sur celle-ci serait révisable par un tribunal supérieur. Statuant sur la requête en irrecevabilité, nous soumettons cependant que la Régie devrait la rejeter.

Notre préférence consisterait à ce que la Régie tienne une audience orale afin d'entendre les arguments sur la requête en irrecevabilité. Nous prévoyons, pour notre part, une plaidoirie orale d'une heure, avec support écrit.

Notre préférence irait vers une audience en janvier 2014 après la fin des audiences du R-3848-2013, Nous aurions alors des disponibilités les lundi 27, mercredi 29 et vendredi 31 janvier 2014 (mais non les mardi 28 et jeudi 30 janvier 2014) ainsi que du 3 au 6 février 2014 si nécessaire.

Il serait relativement difficile pour le soussigné d'être présent en audience avant ces dates. Sous réserve de confirmation et si le dossier R-3854-2013 (qui est actuellement en retard sur l'horaire prévu) est terminé, seule la date du jeudi 19 décembre 2013 serait peut-être disponible.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)